

Assises de l'installation – 17 janvier 2013 Présentation des ETA et de RENETA

1. Le test d'activité agricole

Le test d'activité agricole permet l'installation de nouveaux agriculteurs qui viennent renouveler les rangs d'une profession qui a perdu 200 000 actifs entre 2000 et 2010 (source Agreste, recensement agricole). C'est une réponse aux enjeux assignés à l'agriculture d'aujourd'hui : produire une alimentation et un environnent de qualité, créer de l'emploi durable.

Le test d'activité consiste à développer une activité agricole de manière responsable et autonome en grandeur réelle, sur une durée limitée et dans un cadre qui limite la prise de risque, afin d'évaluer le projet et soi-même, dans le but de décider de la poursuite, de l'ajustement ou de l'abandon du projet.

Ce test est réalisé sur des lieux-test ou sur des fermes déjà en activité; il est généralement hébergé par des couveuses d'entreprises ou des coopératives d'activité et d'emploi; parfois, les partenariats locaux conduisent à d'autres montages, en garantissant toujours la réversibilité du processus pour la personne en test.

L'Espace-test désigne une entité fonctionnelle réunissant l'ensemble des conditions nécessaires au test d'activité. Il a comme fonctions fondamentales la mise à disposition :

- d'un cadre légal d'exercice du test d'activité;
- de moyens de production (foncier, matériel, bâtiments, fonds de roulement, réseau de partenaires, services annexes...);
- d'un dispositif d'accompagnement et de suivi.

Pour les membres du Réseau National des Espaces-Test Agricoles, un espace-test doit :

- prendre en compte la diversité des parcours des porteurs de projets, en proposant une palette d'outils et de dispositifs souples s'adaptant au mieux aux besoins des porteurs de projets (multiplicité des statuts, des modalités d'accompagnement, des formes de mises à disposition de matériel...);
- veiller à la prise en compte du parcours personnel et professionnel du porteur de projet dans sa globalité, en amont et en aval du test, en lien avec la formation, la qualification agricole et les dispositifs d'aide à l'installation, et ce, par la mobilisation d'un réseau large d'acteurs intégrant notamment un dispositif de tutorat par des agriculteurs;
- travailler dans le sens de l'autonomie de la personne, en donnant aux porteurs de projet les moyens et outils permettant de faire des choix quant à leur projet d'installation, et d'évaluer par eux-mêmes la viabilité et la vivabilité de leur projet ;
- permettre le droit à l'erreur et donc assurer un filet de sécurité; en ce sens, un espace-test membre du réseau doit être un dispositif permettant aux porteurs de projet de tester leur activité et non d'être testés, et ne pas être un sas de sélection des personnes en amont de l'installation;

• favoriser la transmission des savoirs, des compétences, et des pratiques, et être un outil d'intégration dans un réseau local et dans la profession agricole, permettant d'inviter les porteurs de projet à développer des relations de coopération.

2. Les enjeux du test d'activité en agriculture

Le test d'activité en agriculture répond à plusieurs enjeux :

- Redéployer une agriculture de proximité, créatrice d'emploi : le redéploiement d'une agriculture de proximité dans le cadre de Systèmes Alimentaires Locaux permettrait de répondre à l'attente des consommateurs et de la société. Cet enjeu concerne l'ensemble des acteurs du territoire qui souhaitent œuvrer à la création d'emplois locaux par l'installation de jeunes ou de porteurs de projets en agriculture, la diversification des productions, le maintien (voire la reconquête) des terres agricoles...
- Favoriser l'installation de personnes non issues du milieu agricole: les installations agricoles (reprise ou création) effectuées dans une succession familiale sont en constante diminution depuis plusieurs dizaines d'années. Aussi, le renouvellement des générations en agriculture devra nécessairement compter sur de nouveaux actifs, extérieurs au monde agricole. Les installations dites « Hors Cadre Familial » (HCF) représentent aujourd'hui 30 % des installations des moins de 40 ans et sont majoritaires dans celles des plus de 40 ans. Elles ont doublé en 10 ans au niveau national et sont une des solutions territoriales pour assurer le renouvellement des générations agricoles (source: ASP 2009).
- Sécuriser les reconversions professionnelles et les parcours d'installation: le parcours à l'installation est rendu plus difficile pour des personnes non originaires du monde agricole, qui peuvent rencontrer un certain nombre de freins: manque d'expérience et de pratique du métier; gestion de la transition entre mode de vie « urbain » et activité agricole; accès au foncier et au logement; insertion personnelle et professionnelle dans les territoires et le milieu agricole; déficit de compétences techniques, commerciales et entrepreneuriales; manque d'outils d'accompagnement et de référentiels sur ce type d'installation. La limitation du risque et l'accompagnement par un réseau d'agriculteurs et de partenaires locaux contribuent à lever ces différents freins pour permettre des installations pérennes, viables, vivables et crédibles.
- Renouveler le travail collectif et coopératif en agriculture : les lieux de test d'activité sont souvent des lieux collectifs, même si chacun y conduit son activité de manière individuelle. Ils participent au renforcement de la dimension collective des installations : complémentarité agronomique des productions, échanges de services et entraide, mise en valeur d'une production par une activité de transformation, mutualisation de matériel, ou encore mutualisation de l'aspect commercialisation. Ces collaborations peuvent aller jusqu'à la formation d'une structure juridique commune (GAEC/EARL...). Certains espaces-test ont par ailleurs donné naissance à des coopératives d'activités et d'emploi agricoles. Il s'agit d'une nouvelle forme de coopération en agriculture puisqu'elle touche directement à la production. L'enjeu est de construire des coopératives performantes sur les plans technique, économique et environnemental, tout en respectant l'autonomie, le libre-arbitre et la responsabilité de chaque producteur.
- Proposer de nouvelles formes de gouvernance territoriale : les projets portés par les membres de RENETA mobilisent tous, sans exception, des partenariats novateurs entre les acteurs du monde agricole, de l'enseignement, de l'économie sociale et solidaire et des collectivités locales. Ces nouvelles coopérations ouvrent la possibilité de nouvelles formes de coopération territoriale autour de l'accueil des

nouveaux arrivants dans l'agriculture et dans les territoires mais aussi dans l'optique de systèmes alimentaires locaux.

3. RENETA et ses membres

Les membres du Réseau National des Espaces-Test Agricoles se reconnaissent dans les valeurs de l'économie sociale et solidaire et de l'éducation populaire. Ils s'engagent dans une démarche de réciprocité, de coopération et de mutualisation.

Créé en mars 2012, le Réseau National des Espaces-Test Agricoles vise :

- l'échange de pratiques entre ses membres ;
- l'identification et la représentation de l'expérience de ses membres en matière d'accompagnement à l'installation, dans un objectif de développement de partenariats;
- l'accompagnement de projets émergents d'Espaces-Test et l'harmonisation territoriale des dispositifs d'accompagnement;
- la mise en œuvre de projets collectifs, incluant la construction d'outils de travail en commun (capitalisation, évaluation, études techniques).

RENETA, aujourd'hui, ce sont 43 adhérents:

- 10 espaces-test en fonctionnement;
 - Les Champs des Possibles (Ile-de-France)
 - CIAP 44 (Loire Atlantique)
 - Les Compagnons de la Terre (Drôme)
 - Coups d'pousses (Gard Barjac)
 - Le Germoir (Nord-Pas-de-Calais)
 - Graine de Paysans (Aude)
 - PACTES (Bourgogne)
 - Les Prés d'Amont (Loir-et-Cher Blois)
 - Terracoopa (Hérault)
 - Verdon (Alpes de Haute Provence, Var)
- 26 espaces-test en projet sur tout le territoire français;
- 7 membres associés (INPACT représenté par la FADEAR et la FNCIVAM, l'Union des Couveuses, l'AFIP Bourgogne Franche Comté, la Bergerie Nationale, Terre de Liens, le MIRAMAP, le MRJC).

Une grande diversité: des couveuses, des coopératives d'activité, des collectivités territoriales et PNR, des associations de développement agricole ou d'éducation populaire, des lycées agricoles, des OPA (MSA, Chambres d'agriculture), etc.